

Jacques HANHART
Chantemerle 26
1260 NYON

Tél. 079 4134335
Mail jacques@hanhart.swiss

Au Conseil communal de Nyon

Nyon, le 08/04/2024

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

Lors de la séance de commission du préavis 2023/123, la question suivante a été posée :

- *Combien l'élaboration de ce projet (en incluant les temps de réflexion, les procédures d'appel d'offre, les négociations avec les commerçants, etc.) a coûté aux services de la commune ?*

Et la réponse fut :

- La ville de Nyon ne dispose pas d'un système de TimeSheet permettant de connaître le temps consacré par projet. Il n'est donc en l'état pas possible de fournir le coût du suivi par le personnel communal tous services confondus.

Comme Président de la commission du préavis 144/2019 je m'étonne de cette réponse. En effet, au paragraphe 2 du dit préavis, il est écrit entre autres : « *Améliorer l'efficience de l'administration communale.... Heures par projet, comptabilité analytique* ».

Or la question était intéressante, car avec la présence, sur ce dossier, de 2 municipales on peut supposer que plusieurs, voir beaucoup d'employés ont travaillé sur ce projet dans différents services. Il aurait été intéressant de pouvoir analyser les différentes tâches administratives effectuées dans le cadre de ce préavis et par là tenir compte du coût réel pour un projet de cette ampleur.

Je suis bien conscient que l'administration n'est pas une entreprise comme les autres, mais sur des projets importants ne serait-il pas intéressant d'intégrer les coûts de l'administration dans le crédit de réalisation et de l'amortir comme la construction ?

Je pose donc les questions suivantes :

- Quels services utilisent le système TimeSheet voté le 1^{er} avril 2019 et dans quelle situation ?
- Quels services ne l'utilisent pas ?
- Pour quelles raisons ce système n'est pas ou plus utilisé ?
- Ne serait-il pas judicieux que l'administration se donne réellement les moyens d'analyser les projets ?
- Combien d'argent a-t-on été dépensé sur le préavis 144/2019

Je remercie d'avance la Municipalité pour ses réponses.

Jacques HANHART